



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE

Présidente de la Commission du Développement durable

et de l'Aménagement du territoire

Députée de la 2^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine

Communiqué de Presse – 17 février 2021

La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets débute ses travaux aujourd'hui

Laurence Maillart-Méhaignerie – Présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale - a été élue Présidente de la commission spéciale lors de la réunion constitutive qui a eu lieu le mardi 16 février.

La commission spéciale lance, ce mercredi 17 février, ses premiers travaux à partir de 17 heures avec l'audition de membres de la Convention citoyenne pour le climat.

Le projet de loi sera **examiné en commission spéciale à partir du 8 mars** puis en **séance publique à partir du 29 mars**.

Relever le défi d'une transition environnementale à la fois juste, solidaire et ambitieuse

Issu d'une expérience démocratique inédite, le projet de loi Climat et Résilience vise à **faire entrer l'écologie dans le quotidien des Français**. Après le temps de la concertation et des travaux des citoyens, vient celui du **débat et du travail parlementaire**.

Avec cette loi **nous renforçons les transitions engagées dans tous les secteurs, rénovation des passoires thermiques, fin des véhicules thermiques et nous changeons surtout nos paradigmes, mettre fin à l'étalement urbain, réguler la publicité, informer le consommateur sur son acte d'achat par un carbone score, développer l'éducation à l'environnement**.

Une loi pour atteindre nos objectifs climatiques

La loi Climat et Résilience fait partie d'un ensemble de mesures prises depuis le début du quinquennat qui vont nous permettre d'atteindre nos objectifs pour 2030 : baisser nos émissions de 40% de GES dans un esprit de justice sociale.

La loi d'orientation des mobilités, la loi énergie-climat, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, les lois de finances ou le plan relance participent déjà à relever ce défi.

Ce projet de loi **reprend la plupart des propositions de la Convention citoyenne pour le climat**. Les autres propositions étant déjà en cours de mise en œuvre dans d'autres textes, par voie réglementaire ou au niveau Européen.

Contact presse : Anne-Audrey YVON – 06.82.45.44.45 – anne-audrey.yvon.lmm@clb-an.fr